

DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION 2024

CRÉATION **DUPLICATA**

CODE TP

TARIF TP €

Nom

Prénom

Sexe **M** **F**

CODE A.S.

N° DE TP

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

E-mail

Adresse

Code postal

Localité de résidence

délivré le

à

ABONNEZ-VOUS

NEWSLETTER FFSA Du sport auto hebdomadaire dans votre boîte mail.

Inscrivez-vous sur ffsa.org

AVANTAGE LICENCIÉ FFSA : **3€ AU LIEU DE 24€/AN**

MAGAZINE PAPIER & DIGITAL EN LIGNE **franceauto**

Auto 3 € **Kart 3 €**

Je souhaite recevoir France Auto à l'adresse figurant sur ma licence 2024 (cochez la(s) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la ligne Total ci-dessous et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi de France Auto digital.

www.franceauto-ffsa.org

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Cocher la case correspondante ci-contre :

En tant que demandeur majeur **En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :**

Nom

Prénom

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé. Je reconnais avoir été informé(e) qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour couvrir les dommages corporels auxquels la pratique du sport automobile peut m'exposer. Je reconnais également avoir été informé(e) par la FFSA de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés dans le cas où je serais victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations licenciés FFSA 2024 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. J'ai compris que la souscription de la licence FFSA me permettrait de disposer d'une couverture de base pour les dommages corporels et que j'ai la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de **DOUBLER LES CAPITAUX** versés en cas de décès ou invalidité, soit : jusqu'à **100 000 €** en cas de décès (hors majoration), jusqu'à **1 500 000 €** en cas d'invalidité.

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale.

En plus du **DOUBLEMENT DES CAPITAUX :**

+ un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de **FRACTURE OU BRÛLURE**

+ **REMBOURSEMENT DE LA LICENCE**, en cas d'accident, mutation ou chômage au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile.

Ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

le à

Signature du demandeur ou du titulaire de l'autorité parentale

Cachet de l'association sportive

- J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.
- J'autorise la FFSA à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.
- Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.
- J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).

INFORMATIONS SUR VOTRE TITRE DE PARTICIPATION 2024

DÉFINITION

Les titres de participation permettent à toute personne physique non licenciée, de participer à certaines des activités de la FFSa. Les titres de participation sont délivrés dans certaines disciplines :

- Soit pour une seule participation en compétition.
- Soit pour la pratique de l'entraînement ou du roulage libre à la journée.
- Soit pour la participation à l'année aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSa.

La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSa et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSa.

Un titre de participation ne permet pas de marquer des points à une compétition comptant pour un Championnat de France ou une Coupe de France. Il ne permet pas non plus de participer à une Finale de Coupe de France.

DEMANDE

Les titres de participation sont délivrés soit directement par la FFSa, soit pour le compte de la FFSa via les Associations Sportives affiliées. Un titre de participation auto ne peut être saisi e/ou validées que par une ASA et réciproquement, un titre de participation karting ne peut être saisi que par une ASK.

Pour les titres de participation compétition, 2 possibilités sont proposées pour leur souscription :

- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via un formulaire imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des Associations Sportives. Les Associations Sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation. Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice au plus tard le jour de la compétition.
- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via le site www.licence.ffa.org. Ces titres de participation sont ensuite soumis à la validation de l'association sportive affiliée organisatrice de la compétition.

Pour les titres de participation Entraînement et roulage libre (TPANEFK, TPNEJK, TPNEJA, TPNEJAF4 et TPRL) :

- Toute demande doit être réalisée via le site www.licence.ffa.org. Etant précisé que les titres de participation annuels Ecole Française de Karting doivent être obligatoirement validés par l'association sportive rattachée à l'Ecole Française de Karting.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT, RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE

Voir Notice Assurances

REFUS DE TITRE DE PARTICIPATION

La FFSa peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSa, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSa ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSa, à ses membres ou à ses dirigeants.

NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation

EXAMEN MÉDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Toute demande de titre de participation compétition auto devra être accompagnée d'un certificat de non contre indication à la pratique du sport automobile. Tout demandeur de titre de participation compétition karting et annuel EFK devra répondre à un questionnaire de santé (selon les réponses apportées, un certificat pourra être exigé).

| CODE | TITRE DE PARTICIPATION | TARIF |
|---------------------|--|-------|
| COMPÉTITION | | |
| NATIONAL | | |
| TPNR | National Régularité | 75 € |
| TPNRRO | National Régularité sur Route Ouverte | 36 € |
| TPNRM | National Régularité Montagne | 53 € |
| TPNM | National Montagne | 72 € |
| TPNC | National Circuit | 168 € |
| TPNVHCC | National VHC Circuit | 145 € |
| TPNDR | National Drift | 44 € |
| TPNCCCK | National Course Clubs Karting | 46 € |
| TPNCETT | National Coéquipier Endurance TT | 46 € |
| TPNKL | National Karting Loisir | 10 € |
| TPNT | National Terre | 125 € |
| RÉGIONAL | | |
| TPRS | Régional Slalom | 46 € |
| TPRM | Régional Montagne | 57 € |
| TPRRU | Régional Epreuve d'Accélération | 46 € |
| TPRT4X4 | Régional Trial 4X4 | 46 € |
| TPRT | Régional Terre | 46 € |
| TPRR | Régional Régularité | 46 € |
| TPRC | Régional Circuit | 67 € |
| TPRCLUB | Régional Club | 46 € |
| TPRME | Régional Manifestations Éducatives | 10 € |
| ENTRAÎNEMENT | | |
| TPNEJK | National Entraînement Journée Karting | 34 € |
| TPNEJA | National Entraînement Journée Auto | 34 € |
| TPNEJAF4 | National Entraînement Journée Auto F4 | 34 € |
| TPRL | National Roulage Libre | 22 € |
| ANNUEL | | |
| TPANEFK | Annuel National Ecole Française de Karting | 34 € |
| E-SPORT | | |
| TPES | E-Sport | 5 € |



CHARTRE DE PROTECTION ET UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous communiquez sur ce formulaire sont nécessaires pour le traitement de votre demande de licence par la FFSA qui agit en tant que responsable de traitement, dans le respect de la réglementation sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, et notamment le Règlement UE 216/679 du 27 juillet 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Vous êtes informés que ces données sont collectées et traitées par la FFSA pour les finalités suivantes :

- Enregistrement et gestion de la demande de licence en ligne, dans le cadre de l'exécution des mesures précontractuelles et au titre du respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à la FFSA ;
- Envoi d'offres commerciales par voie postale ou électronique (mail, sms), sous réserve de votre accord préalable (case à cocher) ;
- Gestion du contenu lié à la prise de licence en ligne, dans le cadre de la défense des droits de la FFSA, intérêt légitime qui s'exerce dans le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes concernées.

Les données nécessaires à la prise de licence sont conservées pendant toute la durée de la licence, puis pour une durée de dix (10) ans conformément au délai de prescription prévu par le code civil (article 2226). En cas de retrait du consentement, les données ne sont plus traitées pour la prospection commerciale. Pour la gestion du contenu, les données nécessaires sont conservées jusqu'à l'épuisement des voies de recours.

Vos données personnelles sont communiquées aux partenaires de la FFSA (Club, Ligue, Assureur et Etablissement bancaire) ainsi qu'à ses sous-traitants dans la stricte limite des opérations administratives et techniques afférentes aux traitements.

Vous disposez des droits suivants :

- d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données dans les conditions prévues par la réglementation;
- d'un droit d'opposition à leur traitement dans les conditions prévues par la réglementation;
- du droit à la limitation du traitement de ces données dans les conditions prévues par la réglementation ;
- du droit à la portabilité des données ;
- du droit de retirer son consentement à tout moment ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès Commission Nationale de l'Informatique et Libertés.

Les demandes peuvent être adressées : juridique@ffsa.org

Pour pouvoir donner suite à votre demande d'exercice d'un des droits ci-dessus mentionnés, vous devez communiquer à la FFSA [dans votre courrier postal ou électronique selon les modalités choisies pour votre demande] :

- l'objet de la demande (droit concerné),